

ASSOCIATION THERESE RONDEAU
Association loi 1901
Siège social : 27 Rue de Paradis
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rue Albert Einstein
Parc technopole
53810 CHANGE

Tél : 02.43.01.87.86
E-mail : derville@fiteco.ocm

ASSOCIATION THERESE RONDEAU

Association loi 1901
Siège social : 27 Rue de Paradis
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION THERESE RONDEAU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION THERESE RONDEAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les produits sont constitués des prestations et dotations versées par les tiers financeurs et les clients. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces produits par des contrôles de la facturation et un rapprochement avec les arrêtés tarifaires des tiers financeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

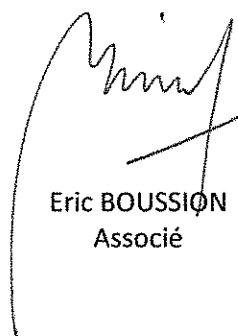
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANGE, le 13 juin 2019

DERVILLE AUDIT,
Commissaire aux Comptes



Eric BOUSSION
Associé

ASSOCIATION THERESE RONDEAU
Association loi 1901
Siège social : 27 Rue de Paradis
53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

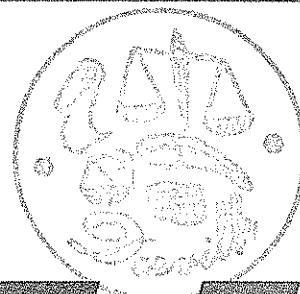
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	11 177	10 371	806	1 091
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains	389 337	164 026	225 311	164 972
Constructions	11 653 716	6 972 756	4 680 960	5 055 010
Installations techniques, matériel et outilla	868 441	625 486	242 954	258 919
Autres immobilisations corporelles	650 397	527 020	123 378	131 120
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 011 954		1 011 954	95 668
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	9 383		9 383	9 373
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 706	579	21 127	18 127
ACTIF IMMOBILISE	14 616 111	8 300 238	6 315 873	5 734 279
Stocks				
Matières premières et autres approv.	85		85	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	1 200		1 200	321
Créances				
Usagers et comptes rattachés	158 173		158 173	143 949
Autres créances	91 558		91 558	177 736
Divers				
Valeurs mobilières de placement				237 064
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 586 633		2 586 633	2 809 757
Charges constatées d'avance	51 710		51 710	50 179
ACTIF CIRCULANT	2 889 360		2 889 360	3 419 007
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	17 505 471	8 300 238	9 205 233	9 153 286



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 596 615	1 596 615
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	19 104	15 352
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 214 183	1 992 808
Report à nouveau	-19 289	31 043
RESULTAT DE L'EXERCICE	129 045	132 725
Subventions d'investissement	248 741	260 573
Provisions réglementées	399 789	338 625
FONDS PROPRES	4 588 188	4 367 741
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-233 888	-180 654
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-233 888	-180 654
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 994	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 994	
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	3 951 329	3 817 941
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 951 329	3 817 941
Emprunts et dettes financières diverses	15 463	16 543
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	480	4 171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 202	386 825
Dettes fiscales et sociales	529 708	672 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	72 784	35 489
Autres dettes	20 472	32 144
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 502	626
DETTES	4 848 939	4 966 199
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	9 205 233	9 153 286



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	326	92
Production vendue	19 585	22 084
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	123 684	125 135
Reprises et Transferts de charge	45 944	57 312
Cotisations		
Autres produits	6 335 665	6 218 968
Produits d'exploitation	6 525 203	6 423 591
Achats de marchandises	470	92
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	26 360	31 174
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 745 444	1 661 425
Impôts et taxes	291 059	272 791
Salaires et Traitements	2 580 384	2 528 928
Charges sociales	1 083 834	1 104 387
Amortissements et provisions	519 032	542 135
Autres charges	30 655	34 079
Charges d'exploitation	6 277 237	6 175 010
RESULTAT D'EXPLOITATION	247 966	248 580
Opérations faites en commun		
Produits financiers	18 160	14 692
Charges financières	99 596	104 616
Résultat financier	-81 436	-89 924
RESULTAT COURANT	166 530	158 656
Produits exceptionnels	13 484	12 287
Charges exceptionnelles	50 958	38 218
Résultat exceptionnel	-37 474	-25 932
Impôts sur les bénéfices	11	
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	129 045	132 725
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Comptes Annuels

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe



1 - Règles et méthodes comptables

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels globaux (ou encore « combinés ») regroupent donc ceux :

- de l'Association proprement dite,
- des établissements et services, à savoir :
 - L'Ehpad Notre Dame de la Miséricorde à Laval et Entrammes
 - L'Ehpad Thérèse Rondeau à Quimper

Les comptes annuels sont établis selon les principes et les méthodes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, premier exercice et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour le secteur de la gestion propre patrimoniale de l'Association, ce sont les principes comptables généraux du secteur associatif qui s'appliquent.

Concernant les établissements financés par l'Etat ou le Département, les comptes sont établis selon les règles du financeur. Les comptes ainsi établis sont les comptes administratifs.

En conséquence, un tableau de passage du résultat du compte administratif au résultat « combiné » est mis en place. Le « résultat combiné » est le résultat du compte administratif retraité conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du CRC.



1 - Règles et méthodes comptables

Tableau de passage Comptes administratifs / comptes annuels

	N.D. DE LA MISERICORDE	THERESE RONDEAU	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT			
Résultat compte administratif	83 960	42 528	126 488
Variation congés payés	-2 290	-4 628	-6 918
Retraitement Plus-Values et provisions	0	5 646	5 646
	81 670	43 546	125 216
BILAN	Comptabilisation de la dette Congés payés 2013 137 871 110 873 Subvention en réserves 1 218 372 Provisions en réserves 119 532 Comptabilisation de la variation Congés Payés 2017 -6 551 -12 796		



2 - Informations relatives au bilan

2 – Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1 Principaux mouvements

Aucun mouvement sur l'exercice.

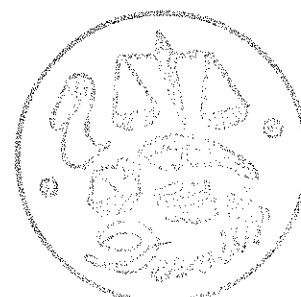
2.1.1.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2 - Informations relatives au bilan

2.1.2.1 Principaux mouvements

Le montant des acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 096 580 € se décomposant comme suit :

Nature de l'immobilisation	N.D. de la Miséricorde	Thérèse RONDEAU
Terrains et aménagements Constructions sol d'autrui	72 348	
Aménagements constructions		29 593
Installations techniques M. & O.	4 413	51 546
Matériel de transport	1 500	
Matériel de bureau informatique et mobilier	11 701	9 194
Immobilisations en cours nettes	916 286	
	1 006 248	90 332

2.1.2.2. Méthode d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée10
Aménagements terrains	Linéaire	5 à 10 ans
Constructions et Aménagements	Linéaire	10 à 40 ans
Installations techniques M. & O.	Linéaire	3 à 15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

2.1.3.1 Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participation.

2.1.4 Evaluation des stocks

Il n'y a pas de stocks identifiés.



2 - Informations relatives au bilan

2.1.5 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Usagers et comptes rattachés	158 173	158 173	
Autres créances	91 558	91 558	
	249 731	249 731	

2.1.6 Disponibilités

SICAV Crédit Coopératif	0
Livrets	1 086 587
Comptes bancaires	1 497 734
Caisse	2 313
	2 586 634

2.1.7 Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation : 51 710 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Fonds associatifs sans droit de reprise	1 596 615
Autres réserves	2 233 287
Résultat de l'exercice	129 045
Reprise résultats antérieurs	58
Subventions	248 741
Provisions réglementées	399 789
Résultat sous contrôle	14 855
Congés payés non financés	-268 090
TOTAL	4 354 300+

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Montant IFC : 1994



2 - Informations relatives au bilan

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Les conventions collectives appliquées dans l'association prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association et de son statut.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ volontaire à la retraite à la date de clôture de l'exercice, s'élève pour :

- l'EHPAD N.D. de la Miséricorde : 193 K€
- l'EHPAD Thérèse Rondeau : 133 K€

Ces montants tiennent compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 % et d'une actualisation au taux de 1.57 %. L'âge de départ prévu est entre 60 et 62 ans.

Ces montants ne sont pas comptabilisés en provisions pour risques et charges.

2.2.4 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	3 951 329	335 116	1 138 186	2 478 026
Emprunts et dettes financières divers (2)	15 463	15 463		
Avances et acomptes	480	480		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 201	254 201		
Dettes fiscales et sociales	529 708	529 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	72 783	72 783		
Autres dettes	20 472	20 472		
Produits constatés d'avance	4 503	4 503		
TOTAL	4 848 939	1 232 726	1 138 186	2 478 026
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				



2 - Informations relatives au bilan

2.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés (en €)

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	160 562 €
Factures non parvenues	Exploitation	93 640 €

2.2.6 Dettes fiscales et sociales

Ce poste est constitué principalement de dettes sociales (provision congés payés, organismes sociaux, etc ...)

2.2.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont d'un montant de 4 502 €.



3 - Informations relatives au compte de résultat

3 - Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

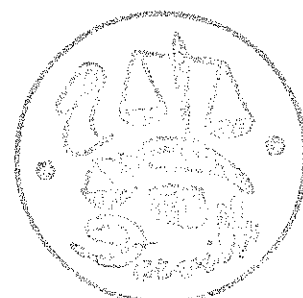
Tableau de répartition des produits d'exploitation (en €)

Ressources propres (prestations de service ...)	19 910 €
Autres produits :	
- Subventions	123 684 €
- Produits de la tarification	6 300 652 €
- Divers	35 013 €
- Reprise de provisions et transferts de charges	45 944 €

	6 525 203 €

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	2018
N.D. de la Miséricorde - LAVAL	46,08
EHPAD Thérèse Rondeau - KERNISY	45 83
Total	91,91



4 - Autres informations

4 – Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière (cf 2.2.3)

- Emprunts

Dans le cadre de l'extension de l'EHPAD Thérèse Rondeau de Quimper, les emprunts suivants ont été contractés :

- Emprunt PHARE d'un montant de 1 630 000 €, au taux fixe de 2,87 %, sur 30 ans, montant restant dû 1 507 750 €.
- Emprunt PLUS, d'un montant de 570 000 €, au taux indexé du livret A + 0,60, soit 1,60 %, sur 30 ans, montant restant dû 538 715 €.
- Garantie de cautionnement du Conseil Départemental du Finistère et de Quimper Communauté, respectivement à hauteur de 50 % des 2 emprunts.

